



Etablissement Public de coopération intercommunale
Siège: 22, rue des MOULINS 14470 REVIERS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 6 Avril 2016 à 20h30

Présents ayant voix délibérative :

Mesdames et Messieurs les délégués des communes suivantes :

AMBLIE : BEAUDOIN Yves - **BENY-SUR-MER** : DELALANDE Hubert - **COLOMBIERS SUR SEULLES** : RICHARD Hervé - **COULOMBS** : SAINT Régis - **CREULLY** : BERON Jean-Paul, SARTORIO Virginie, OZENNE Thierry, COUZIN Alain – **CULLY** : LECOURT Jean-Daniel - **FONTAINE-HENRY** : CAILLIERE Philippe - **MARTRAGNY** : JAHOUEL René - **REVIERS** : GUERIN Daniel - **RUCQUEVILLE** : CLAIR Ginette – **St GABRIEL-BRECY** : DUROCHER Franck - **THAON** : ISABEL Jean-Pierre, MAURY Richard - **TIERCEVILLE** : Jacques DESOULLE – **VILLIERS LE SEC** : JULIEN Yves.

Représentés :

Mesdames et Messieurs les délégués des communes suivantes :

CREULLY : OZENNE Thierry – **LANTHEUIL** : LEU Gérard, MARIE Joël - **REVIERS** : HUYGHE-BOULET Marie - **THAON** : BELIARDE Anne-Marie, MICHEL Annie - PERONNE Claude –

Excusés :

Mesdames et Messieurs les délégués des communes suivantes :

CREULLY : GILLES Dominique.

Secrétaire de séance : BERON Jean-Paul.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 29 Mars 2016 et désignation d'un secrétaire de séance
2. Modification des tarifs du service animation
3. Ressources humaines : mise en place des astreintes et des permanences
4. Approbation des comptes de gestion et administratifs 2015
5. Affectation des résultats
6. Vote des budgets 2016, des taux des quatre taxes locales, des tarifs de garderies et cantines, des subventions aux associations
7. Questions diverses

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte que soient ajoutés à l'ordre du jour, les points 2, sur la modification des tarifs du service Animation, et 3, sur la mise en place des astreintes et permanences. L'élection d'un vice-Président chargé des affaires scolaires n'aura pas lieu, le Préfet n'ayant pas fait part de son accord de la démission d'Anne-Marie BELIARDE.

1. Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, valide le compte rendu de la réunion du conseil communautaire du 29 mars 2016 et désigne Jean-Paul BÉRON, Secrétaire de séance.

2. MODIFICATION DES TARIFS DU SERVICE ANIMATION :

Par délibération du 19 décembre 2011, le conseil communautaire avait approuvé les nouveaux règlements intérieurs, portant notamment sur la tarification du centre de loisirs et du secteur jeunesse de la communauté de communes d'Orival.

Le nouveau calcul du quotient familial par la Caisse d'Allocations familiales a entraîné des disharmonies entre les tarifs. Certains devenaient trop élevés pour certaines familles qui menaçaient de quitter le service animation et d'autres, comme les tarifs des mini-camps, étaient trop bas. Un réajustement est donc proposé, qui entraîne, avec de légères modifications d'horaires, l'établissement de nouveaux règlements. Ces modifications tarifaires n'apportent pas de diminution de recettes pour notre CdC mais sont susceptibles, au contraire, d'apporter quelques recettes supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), adopte les nouveaux règlements intérieurs du service animation (centre de loisirs et secteur jeunesse), incluant de nouveaux tarifs, qui seront appliqués à compter du 18 avril 2016 (cf. tableaux ci-dessous).

SECTEUR ENFANCE

Quotient familial	Tarif 1/2 journée	Tarif Journée repas	Séjour 5 jours (en dur)	Séjour 5 jours (sous tente)	Nuit sous tente (3j)
Résidents ORIVAL					
<600	6,00 €	12,00 €	110,00 €	90,00 €	35,00 €
601<QF<900	6,50 €	13,00 €	120,00 €	100,00 €	40,00 €
901<QF<1200	8,00 €	14,00 €	130,00 €	110,00 €	45,00 €
>1200	9,00 €	15,00 €	140,00 €	120,00 €	50,00 €
Hors ORIVAL					
<600	8,00 €	14,00 €	130,00 €	110,00 €	45,00 €
601<QF<900	9,00 €	15,00 €	140,00 €	120,00 €	50,00 €
901<QF<1200	10,00 €	16,00 €	150,00 €	130,00 €	55,00 €
>1200	11,00 €	17,00 €	160,00 €	140,00 €	60,00 €

SECTEUR JEUNESSE

Quotient familial	Tarif 1/2 journée	Tarif Journée repas	Séjour 5 jours (en dur)	Séjour 5 jours (sous tente)	Séjour ski
Résidents ORIVAL					
<600	7,00 €	14,00 €	110,00 €	90,00 €	400,00 €
601<QF<900	8,00 €	16,00 €	120,00 €	100,00 €	450,00 €
901<QF<1200	9,00 €	18,00 €	130,00 €	110,00 €	500,00 €
>1200	10,00 €	20,00 €	140,00 €	120,00 €	550,00 €
Hors ORIVAL					
<600	9,00 €	18,00 €	130,00 €	110,00 €	500,00 €
601<QF<900	10,00 €	20,00 €	140,00 €	120,00 €	550,00 €
901<QF<1200	11,00 €	22,00 €	150,00 €	130,00 €	600,00 €
>1200	12,00 €	24,00 €	160,00 €	140,00 €	650,00 €

4€ repas réservé

3. MISE EN PLACE DES ASTREINTES ET PERMANENCES :

La commune de Creully souhaite faire participer des agents rémunérés par la Communauté de communes à des périodes d'astreintes, en vue d'effectuer des tâches liées à l'entretien et la location du château. Ce régime d'astreintes et permanences n'existe pas sur la communauté de communes. Il est donc nécessaire que le conseil communautaire se positionne sur sa mise en place.

L'avis préalable du Comité technique est normalement requis afin de déterminer les cas de recours, les modalités d'organisation, les rémunérations et compensations, etc. A ce jour, le Comité technique n'a pas été saisi de ce dossier, mais il convient de répondre au plus vite aux nécessités de service.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **Donner un accord de principe à cette mise en place d'astreintes et de permanences, sous réserve de l'avis favorable du Comité technique et du respect des recommandations de ce dernier.**
- **Donner son accord pour passer une convention financière avec la commune de Creully afin que celle-ci rembourse à la communauté de communes le coût engendré par les astreintes exercées, à la demande de cette commune, par les agents affectés sur son territoire.**

4. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 :

Budget général

Le compte administratif de l'année 2015 est conforme au compte de gestion établi par la Trésorerie.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 22 voix pour et 2 voix contre, approuve le compte de gestion et administratif du budget général de l'exercice 2015 dont les résultats sont les suivants :

Fonctionnement :

Dépenses : 5 666 583.25 €

Recettes : 5 804 540.13 €

Excédent de l'exercice 2015 : 137 956.88 €

Excédent antérieur reporté : 159 578.01 €

Excédent de clôture : 297 534.89 €

Investissement :

Dépenses : 2 828 098.06 €

Recettes : 2 008 085.82 €

Résultat de l'exercice 2015 : - 820 012.24 €

Résultat antérieur reporté : 641 018.89 €

Résultat de clôture : - 178 993.35 €

SPANC :

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion et administratif de l'exercice 2015 du SPANC qui présentent les résultats suivants :

Fonctionnement :

Dépenses : 64 848.50 €

Recettes : 70 568.52 €

Excédent de l'exercice 2015 : 5 720.02 €

Investissement :

Dépenses : 5 159.94 €

Recettes : 0

Résultat de l'exercice 2015 : - 5 159.94 €

Régie du transport :

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion et administratif de l'exercice 2015 de la régie du transport qui présentent les résultats suivants :

Fonctionnement :

Dépenses : 291 313.25 €

Recettes : 291 313.25 €

Résultat de clôture : 0

5. AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET GENERAL:

Le bilan des restes à réaliser (dépenses et recettes d'investissement budgétées et engagées en 2015 mais non réalisées) est de – 71 305 €. Le total du résultat d'investissement (besoin de financement), associant ce bilan et le déficit de clôture, est de - 250 298 35 €.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter au budget 2016 l'excédent de fonctionnement de 2015 de 297 534.89 € de la façon suivante :

- **en recettes d'investissement, à l'article 1068, pour un montant de 250 298.35 € en vue d'absorber les déficits d'investissements de 2015 reportés en 2016**
- **en recettes de fonctionnement, à l'article 002, pour un montant de 47 236.54 €.**

6. VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DES TARIFS PERISCOLAIRES, DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS, DES BUDGETS 2016:

Taux des contributions directes :

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, compte tenu de l'équilibre du budget 2016 obtenu, décide de maintenir les taux des contributions directes votés en 2015, ainsi qu'il suit :

	Taux 2015	Taux 2016
Taxe d'habitation	22.28 %	22.28 %
Foncier Bâti	29.56 %	29.56 %
Foncier non bâti	37.43 %	37.43 %
CFE	17.22 %	17.22 %

Tarifications périscolaires :

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de voter des tarifs périscolaires identiques à ceux de l'exercice 2015 :

Cantine : 3.80 €

Garderie :

Montant horaire : 2.20 €

Forfaits : 110 € le 1^{er} trimestre scolaire

90 € les autres trimestres

8 € les pénalités de retard

Subventions aux associations de droit privé :

La commission Culture Sports Loisirs, réunie le 29 février dernier, a examiné les dossiers de demande de subventions qui étaient à déposer avant le 15 février 2016 par les associations de droit privé ayant leur siège ou intervenant

sur notre territoire.

Elle propose d'attribuer des subventions à chacune des associations figurant dans le tableau ci-joint, pour un montant total de 52 580 €.

Ce montant se décompose en subventions de fonctionnement, d'un montant total de 46 580 € et en subventions exceptionnelles, destinées aux projets ponctuels, d'un montant de 6 000 €. Les subventions de fonctionnement des associations bénéficiant par ailleurs de financements dans le cadre du Projet Culturel Territorial sont volontairement plafonnées à 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, vote l'attribution de subventions aux associations de droit privé, pour un montant total de 52 580 €.

Moyens de fonctionnement des bibliothèques :

Par convention du 29 septembre 2015, en vertu d'une délibération du conseil communautaire du 17 juillet 2015, des règles de partenariat entre le Département du Calvados et notre communauté de communes ont été définies dans le but de favoriser le développement du service de la lecture publique.

Parmi les engagements de notre collectivité, figurent les moyens budgétaires à mobiliser pour assurer le fonctionnement des bibliothèques, et notamment un budget d'acquisition annuel minimum d'ouvrages de 1 € par habitant, soit 7 705 €. Les moyens de fonctionnement des bibliothèques doivent être portés annuellement à la connaissance du Département, dans le cadre d'une délibération.

Le budget de l'exercice 2016 de notre CdC pour les bibliothèques de notre territoire est le suivant :

- Achat de livres : 8 200 €
- Frais d'animation dans les bibliothèques : 2 600 €
- Abonnements revues : 600 €
- Contribution au département pour les ressources numériques : 1 528 €
- Rémunération brute du personnel (1 titulaire et 3 contractuels, dont 2 contrats aidés), charges patronales comprises : 83 354 € / remboursement des contrats aidés à déduire : 19 504 €, soit une dépense nette de : 63 850 €.

Le montant total des moyens de fonctionnement octroyés pour les bibliothèques de la CdC d'Orival en 2016 est de 76 778 €. Ce chiffre est inclus dans le budget général de 2016.

Vote du budget général de 2016 :

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 23 voix favorables et 2 voix contre, vote le budget prévisionnel 2016 comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 5 864 260.54 €

Recettes : 5 864 260.54 €

Section d'investissement :

Dépenses : 2 969 329.35 €

Recettes : 2 969 329.35 €

Commentaires :

- Au chapitre 64, rémunérations du personnel, la baisse des dépenses s'explique par le départ à la retraite et la mise à temps non complet d'agents administratifs, par la réintégration à la commune de Creully de deux emplois administratifs (délibération du 29.06.2015) ainsi que par le terme de certains contrats, notamment d'emplois d'avenir.
- Article 6156 - maintenance : l'augmentation de 13 160 € correspond au ménage du groupe scolaire de Coulombs par un prestataire extérieur (cette augmentation est compensée par une baisse du coût de rémunération au chapitre 64). La maintenance concerne aussi les photocopieurs, les extincteurs et l'informatique.
- Article 616 : la diminution s'explique par un surcroît de dépenses ponctuel en 2015 correspondant à l'assurance dommage ouvrage du groupe scolaire de Coulombs
- Article 6232 - fêtes et cérémonies : le crédit de 50 020 € correspond principalement aux dépenses liées au Projet Culturel Territorial. Cette dépense est compensée, en recettes, par la subvention annuelle de la Région de 25 000 €.
- Le montant de la DGF de 316 219 € est le montant définitif (soit une diminution de 107 812 € par rapport à 2015). Le montant du FPIC 2016 inscrit, non encore communiqué, est celui de 2015.
- Article 7474 : le montant de 33 652 € correspond à la participation des communes aux frais de fonctionnement des groupes scolaires, pour cette fin d'année scolaire 2015-2016.
- Jacques DESOULLE exprime son désaccord quant à la participation de 3 000 € accordée à la commune de Thaon, au titre des travaux de sécurité de la traversée du village. En effet, des travaux d'investissement engagent l'avenir. Or, cette commune ne fait plus partie d'Orival à partir du 1^{er} janvier 2017.

- Etat de la dette (voir document joint): capital restant dû au 31 décembre 2016 : 5 336 968.26 €, auquel il convient d'ajouter les emprunts de 651 318 € contractés en 2016, inscrits au budget.
- Article 022, dépenses imprévues : 90 125,54 €.

Vote du budget prévisionnel 2016 du SPANC :

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, vote le budget prévisionnel 2016 du SPANC comme suit :

Dépenses d'exploitation : 220 003.12 €
 Recettes d'exploitation : 220 003.12 €

Dépenses d'investissement : 19 255.12 €
 Recettes d'investissement : 19 255.12 €

Ce budget prend en compte les nouveaux tarifs permettant d'obtenir un équilibre du budget, décidés par délibération du 9 décembre 2015, applicables en 2016. Ces tarifs prennent en compte notamment les frais de gestion (permanence téléphonique élargie, conseils, réponse aux questions, fourniture de documents et relances administratives concernant les réhabilitations, les vidanges ..., mise à jour si besoin des coordonnées du propriétaire et/ou des occupants en lien avec le cadastre...) fixés à 22 € par installation et par an. Une participation supplémentaire, dégressive, sera demandée jusqu'en 2023 lors des contrôles de bon fonctionnement. Au-delà, ces contrôles seront compris dans la participation annuelle.

Des dépenses et des recettes d'amortissement sont inscrites dans ce budget, pour la dernière année.

Vote du budget prévisionnel 2016 de la régie du transport :

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, vote le budget prévisionnel 2016 de la régie du transport comme suit :

Dépenses d'exploitation : 289 490 €
 Recettes d'exploitation : 289 490 €

Remarque : à l'article 7473, subventions du département, la différence de montant entre 2015 et 2016 provient d'une recette reçue par anticipation en 2015.

Antoine ROSSI, Receveur Percepteur de Courseulles sur Mer, est remercié pour sa présence et son assistance, ainsi que le personnel du service comptabilité, pour le travail réalisé.

7. QUESTIONS DIVERSES :

- Un conseil communautaire aura lieu dès que nous aurons reçu l'approbation du Préfet de la démission d'A.M. BELIARDE, afin d'élire un nouveau Vice-Président chargé des écoles.
- Une réunion avec BSM et Val de Seulles est programmée au siège d'Orival le **vendredi 29 avril à 18 heures**.

La séance est levée à 22 heures.